

# REGIE AUTONOME

## CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 15 octobre 2024 à 13 h 30, sur convocation du 8 octobre 2024, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 14 octobre 2024.

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION** :

M. NICOULEAU, Directeur Général

M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap

M. GUALLAR, Responsable administratif et financier

M. TEILLAGORRY, Responsable technique

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 13 h 40 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

#### **O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2024**

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2024.

#### **O/J N°2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 3 – CONVENTION CADRE AVEC L'UPPA**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 4 - CONVENTION CADRE AVEC L'HOPITAL MARIN ET L'ASSOCIATION LES DEUX JUMENTS**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 5 - CONVENTION CADRE AVEC L'ASSOCIATION CHRYSALIDE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 6 - CONVENTION CADRE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°7 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC LA COMPAGNIE ILLICITE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°8 — CRR : CONVENTION 24-25 AVEC LE MALANDAIN BALLET BIARRITZ**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°9 — CRR : CONVENTION 24-25 AVEC LA SCÈNE NATIONALE SUD AQUITAIN**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°10 — CRR : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION IRUÑEKO GAITEROAK**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°11 — REGIE AUTONOME : CONVENTION ARTEEN ARTEAN**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°12 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC LA COMPAGNIE CONTRECHAMP**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°13 - CRR : CONVENTION CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES CLASSES A HORAIRES AMENAGÉS DANSES ET MUSIQUES BASQUES (CHAMDMB) AU SEIN DE L'ECOLE BOULAERT D'HENDAYE.**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°14 — REGIE AUTONOME : MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION D'INSTRUMENTS**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°15 – REGIE AUTONOME : REGLEMENT INTERIEUR DES USAGERS**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 16 – CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC LE FESTIVAL ET ACADEMIE RAVEL**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°17 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE SUD AQUITAIN / CONCERT IL ETAIT UNE FOIS, SHEHERAZADE...**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 18 – ORCHESTRE : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 19 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE SUD AQUITAIN / CONCERT HOMMAGE A GABRIEL FAURE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 00.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 26 novembre 2024.